

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 10 - 095

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusée :

- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)

Décision 6 : La convention avec la Ville de Saint-Etienne relative au service de sécurité mis en place à l'occasion des manifestations du « Marché de Noël 2019 ».

Le SDIS a été sollicité par la direction de l'évènementiel de la Ville de Saint-Etienne afin d'assurer le service de sécurité lors des manifestations « Marchés de Noël » suite à la carence des associations de sécurité civile. Programmée les après-midis des 14 et 15 décembre 2019, ce service mobilise 4 sapeurs-pompiers non-officiers sur une durée de 5 heures.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 6 février 2019 relative aux modalités de tarification des interventions non-obligatoires, la réalisation de cette prestation donnera lieu à une facturation d'un montant de 998, 40 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve la convention avec la Ville de Saint-Etienne relative au service de sécurité mis en place à l'occasion des manifestations du « Marché de Noël 2019 » et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER